

Avis de constitution

SOCIETE « KALME TRANSPORT COTE D'IVOIRE »

Siège ABIDJAN COCODY RIVIERA ATCI 50 mètres de
l'échangeur du nouveau camp, Lot 320, Ilot 29

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 23/01/2025, et enregistrés le 21/02/2025, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « KALME TRANSPORT COTE
D'IVOIRE »

Objet :

- TRANSPORT
- GESTION DE PARCS AUTOMOBILE
- VENTE ET LOCATION DE VEHICULES
- VENTE DE PIECES DETACHEES DE VEHICULE
- VENTE DE MATERIELS INFORMATIQUES ET ELECTRONIQUES POUR VEHICULE
- CONSEIL EN STRATEGIE ET GESTION
- Et pour la réalisation de l'objet social :
 - l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
 - l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
 - la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
 - la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
 - et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 2,000,000 F CFA divisé en (200.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 200 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ABIDJAN COCODY RIVIERA ATCI 50 mètres de
l'échangeur du nouveau camp, Lot 320, Ilot 29

Dirigeant(s) Mme KODIA ATSRE ANGE-LOIS MONIQUE
(GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2025-B13-11103 du 05/11/2025 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 12 ans

Dépôt au greffe n°67910/GTCA/RC/2025 du 05/11/2025

